

AVISU CESEC 2024-14¹
AVIS CESEC 2024-14

Relatif au
Rilativu à u

Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement Durable (EEDD)²

Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 16 mai 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement Durable (EEDD)** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 16 di maghju di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà ;

Après avoir entendu, Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'environnement de la Corse ;

Sur rapport de Jean DAL COLLETTO, pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTO, per a cummissione « educazione, furmazione è ghjuventù »

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 52

² Rapport AC 2024/E1/127

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di maghju di u 2024, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

La préoccupation environnementale doit être au 1er plan des politiques publiques afin de réussir la transition écologique. Cette dernière est en marche et suppose un changement de paradigme sociétal.

La Collectivité de Corse est déjà engagée dans cette démarche avec le PADDUC d'une part et son rapport annuel sur le développement durable d'autre part.

Cependant, elle estime opportun de miser sur la jeunesse. En effet, sensibiliser les jeunes d'aujourd'hui c'est s'assurer de leur engagement citoyen de demain. A cet égard, l'éducation à l'environnement est un catalyseur efficace : s'assurer de la sensibilisation des jeunes générations aux questions environnementales et de leur participation très tôt à l'effort collectif par un comportement adéquat est un pilier éducatif sur lequel il est indispensable de s'appuyer.

Sur le territoire, les acteurs impliqués dans cette démarche sont nombreux et divers (collectivités, associations, écoles, etc.). Les approches, initiatives et moyens de chacun sont différents et peuvent être éparpillés.

L'Office de l'Environnement de la Corse, acteur majeur dans ce domaine, accompagne les différentes initiatives en plus de mettre en œuvre les siennes propres.

Pour être efficace et efficient, l'OEC a estimé nécessaire de disposer d'une stratégie globale et pragmatique qui structurerait l'action sur l'ensemble du territoire.

C'est l'objectif du Plan Territorial d'action en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable qui permettra, notamment, de mutualiser les moyens, de coordonner les différents travaux et de proposer des formations aux acteurs impliqués dans cette thématique.

Le pilotage de l'élaboration de ce plan sera confié à l'OEC et sera mené dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires parties prenantes. Il sera pensé pour être un véritable outil dans l'objectif de réussir à susciter l'engagement des jeunes générations dans la préservation de l'environnement.

La démarche d'élaboration de ce Plan est l'objet du rapport présentement soumis à l'avis **du CESECC**.

Le CESECC salue la réalisation et la publication de deux ouvrages remarquables sous l'égide de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) : Une trilogie dénommée "*Les enfants de Pandora*" et "*L'île aux arbres*" écrit en collaboration avec le Conservatoire botanique national de Corse.

Il souligne l'importance de ces ouvrages dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, et **rappelle** qu'il est indispensable que ces notions touchent un

public le plus large possible, tant les adultes que les enfants, **et insiste** à ce sujet sur la nécessité de commencer ces actions de sensibilisation et d'éducation dès la maternelle.

Le CESECC rappelle qu'au-delà des actions menées dans les milieux scolaires et associatifs, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable doit être présente en tout temps et en tous lieux, au cœur de la vie quotidienne, par les personnels œuvrant dans ce secteur qui assurent déjà en partie ces tâches (brigades vertes, agents des déchetteries, brigades bleues, etc.). **Il saisit** l'opportunité qui lui est donnée de souligner la nécessité d'une réflexion pour que les dispositifs, qui portent leurs fruits dans ce domaine, puissent connaître une réelle pérennité (exemple des brigades bleues dans les prudhommes).

Concernant l'impact du quotidien sur l'efficacité des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, **le CESECC alerte** sur les effets néfastes, dans le cadre de la gestion des déchets, de la prolifération des décharges sauvages que connaît actuellement l'île, du fait de dispositifs de collecte parfois inadaptés. Il semble en effet compliqué d'envisager des actions à but éducatif et d'escompter un engagement citoyen des populations alors même que de mauvais exemples sont quotidiennement exposés. **Le CESECC considère** comme primordial le souci constant d'une vitrine à même de démontrer que les actions vertueuses, adossées aux actions éducatives, portent leurs fruits.

En matière de déchets, **le CESECC rappelle** qu'il a publié un rapport intitulé "*Contribution pour une gestion vertueuse et pratique des déchets*", et citait à cette occasion les travaux de Rossano Ercolini, notamment sur le tri sélectif, qui méritent, à son sens, d'être évoqués dans le cadre de l'éducation à l'environnement.

Il prend pour exemple des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE pour la sauvegarde de la truite macrostigma, à l'aide d'une mallette pédagogique utilisée chaque année en milieu scolaire dans dix classes, qui ont conduit à faire naître des pratiques différentes auprès des pêcheurs en rivière et de généraliser le principe du "no-kill". **Il encourage** la mise en œuvre d'actions de ce type à caractère innovant.

Par ailleurs, **le CESECC rappelle** qu'il s'est autosaisi d'une réflexion en cours sur le cadre éducatif et que le développement durable, l'environnement, la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel, au titre duquel figure la langue corse, qui sera l'occasion d'un focus particulier sur l'environnement, le patrimoine naturel et le développement durable.

Dans le même ordre d'idées, **le CESECC de Corse participe** aux travaux de collaboration internationale des CESER de l'arc méditerranéen pour la lutte contre les pollutions plastiques en méditerranée, qui est une problématique qui, à son sens, doit être abordée largement dans le cadre d'une éducation à l'environnement et au développement durable.

Le CESECC considère que la situation géographique, historique et méditerranéenne de la Corse permet un “riacquistu” historique, linguistique et environnemental, et souligne l'importance d'une conception transfrontalière de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui peut être mise en œuvre tant avec la Sardaigne qu'avec l'Archipel toscan. Il propose, par exemple, la mise en œuvre d'une journée de commémoration de la prise de Capraia, sous la forme d'une fête de la mer qui permettrait l'organisation une journée sous l'angle historique, culturel et environnemental.

Le CESECC estime que la prégnance des problématiques liées à la préservation du milieu marin et un nécessaire changement des comportements dans ce domaine, plus encore en période de forte affluence touristique, est une caractéristique incontournable de notre île.

Le CESECC prend note que la concertation, lors de l'élaboration du plan, avec le grand public s'effectuera par le biais du milieu associatif, **et insiste**, à ce sujet, sur la nécessité que ce public puisse identifier clairement les informations concernant toutes les associations qui seront parties prenantes de cette concertation.

Enfin, **le CESECC préconise** que les réflexions sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le cadre de l'élaboration du plan, envisagent la réalisation d'un socle référentiel commun, qui laisserait ensuite aux intervenants (enseignants, associations, etc.) le choix de s'investir dans tel ou tel domaine précis. **Il suggère** que la construction de ce socle commun puisse se faire en concertation avec les structures subventionnées de l'EDD, l'OEC, l'Università di Corsica, et pourrait être pilotée par les services de l'OEC et les services en charge de la jeunesse à la Collectivité de Corse, qui pourraient consulter les jeunes par le biais d'un questionnaire. Cette réflexion pourrait prendre pour base la charte de l'environnement de 2024, l'agenda 2023 avec la déclinaison des Objectifs de développement durable (ODD), et notamment les ODD N° 6, 7, 13, 14 et 15, qui concernent plus particulièrement l'environnement et la biodiversité, le référentiel ED de l'Education nationale, et les outils pédagogiques de l'Agence nationale du développement durable.

En conclusion, **le CESECC souligne** la qualité du rapport qui lui a été soumis et sa présentation, ainsi que la pertinence de conduire dès à présent cette planification, **et émet** un avis favorable à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI